

**Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Rapport d'examen de la conformité du processus  
d'appel d'offres**

**Mandat SMCE156933002**

**Accorder un contrat à Sade Canada Inc. pour la construction d'une conduite d'eau de 1200 mm de diamètre, dans l'axe de la rue Villeray, entre la 18e Avenue et la 24e Avenue - Arrondissement de Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension - Dépense totale de 6 517 296,20 \$ (contrat: 5 979 170,82 \$ + incidences: 538 125,38 \$), taxes incluses - Appel d'offres 10175 - 7 soumissionnaires.**

Rapport déposé au conseil d'agglomération  
Le 24 septembre 2015

## Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation  
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

### La commission :

#### Présidente

Mme Émilie Thuillier  
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

#### Vice-présidentes

Mme Dida Berku  
Ville de Côte-Saint-Luc

Mme Karine Boivin Roy  
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonneuve

#### Membres

M. André Allard  
Ville de Kirkland

M. Richard Celzi  
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonneuve

Mme Marie Cinq-Mars  
Arrondissement d'Outremont

M. Richard Deschamps  
Arrondissement de LaSalle

M. Marc-André Gadoury  
Arrondissement de Rosemont – La Petite-  
Patrie

M. Manuel Guedes  
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –  
Pointe-aux-Trembles

Mme Louise Mainville  
Arrondissement du Plateau Mont-Royal

Mme Lili-Anne Tremblay  
Arrondissement de Saint-Léonard

Montréal, le 24 septembre 2015

M. Denis Coderre  
Maire de Montréal  
Membres du conseil d'agglomération  
Hôtel de ville de Montréal  
275, rue Notre-Dame Est  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Mesdames,  
Messieurs,

Conformément au mandat SMCE156933002, nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission permanente sur l'examen des contrats, le rapport de la commission concernant l'octroi d'un contrat à Sade Canada Inc. pour la construction d'une conduite d'eau de 1200 mm de diamètre, dans l'axe de la rue Villeray, entre la 18e Avenue et la 24e Avenue - Arrondissement de Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension - Dépense totale de 6 517 296,20 \$ (contrat: 5 979 170,82 \$ + incidences: 538 125,38 \$), taxes incluses - Appel d'offres 10175 - 7 soumissionnaires.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier  
Présidente

Pierre G. Laporte  
Secrétaire recherchiste

## Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

### **Mandat SMCE156933002**

**Accorder un contrat à Sade Canada Inc. pour la construction d'une conduite d'eau de 1200 mm de diamètre, dans l'axe de la rue Villeray, entre la 18e Avenue et la 24e Avenue - Arrondissement de Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension - Dépense totale de 6 517 296,20 \$ (contrat: 5 979 170,82 \$ + incidences: 538 125,38 \$), taxes incluses - Appel d'offres 10175 - 7 soumissionnaires.**

À sa séance du 2 septembre 2015, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le dossier 1156933002. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de prix plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 9 septembre 2015, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat SMCE156933002 qui lui avait été confié. Des représentants du Service de l'eau ont répondu aux questions des membres de la commission. Ils ont d'abord rappelé le contexte dans lequel s'inscrit le présent contrat.

Le présent dossier vise l'octroi de contrat pour la construction de conduites d'eau de 1200 mm de diamètre en tranchée dans l'axe de la rue Villeray, entre la 18e Avenue et la 24e Avenue, dans l'arrondissement de Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension.

Les travaux sont les suivants:

- la construction d'une section d'une longueur approximative de 480 mètres linéaires de conduite d'eau de 1200 mm de diamètre dans l'axe de la rue Villeray;
- la fourniture et la pose d'une conduite d'eau de 1200 mm par une méthode sans tranchée sous le boulevard Pie-IX dans l'axe de la rue Villeray;
- la construction de quatre (4) chambres de vanne(s);
- la construction de deux (2) chambres d'accès et de ventouse de 1200 mm;

Une enveloppe budgétaire pour les travaux contingents de 543 560,98 \$, taxes incluses, soit 10 % du coût des travaux, a été prévue dans le bordereau de soumission afin de couvrir les frais imputables à des changements reliés aux travaux imprévus ou additionnels qui peuvent survenir en cours de chantier.

Des frais incidents de 538 125,38 \$, taxes incluses, ont été réservés, représentant 9 % de la valeur du contrat, pour défrayer les coûts associés aux travaux spécialisés.

Dans le cas du présent projet, les frais incidents sont partagés en deux parties. Une première partie qui représente 3% du montant des travaux a été réservée pour le contrôle qualitatif des matériaux et géotechnique associées au projet. La deuxième partie qui représente 6% du montant des travaux a été réservée pour les autres travaux spécialisés qui ne sont pas inclus dans les travaux à réaliser par l'entrepreneur adjudicataire. Ces travaux sont principalement:

- le déplacement de conduites de gaz par Gaz Métro;
- la protection et le déplacement d'utilités publiques (Bell, Vidéotron, CSEM, etc.);
- le raccordement électrique par Hydro-Québec;
- l'arpentage;
- les activités de communication.

En septembre 2007, suite à des activités continues d'auscultation, des indices inquiétants ont été décelés en regard à la fiabilité structurale de la conduite principale de 1 800 mm située sous le boulevard Pie-IX, entre les intersections Jarry/18e Avenue et Pie-IX/57e Rue. De plus, cette conduite unique alimente les secteurs de l'est de la Ville de Montréal, et plus particulièrement les arrondissements Montréal-Nord, Anjou et Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles. Compte tenu de cette vulnérabilité, la construction de plusieurs sections de conduite est requise afin de boucler hydrauliquement ces secteurs, assurer une alimentation en eau rencontrant les normes de débit, de qualité, de protection incendie et de préserver un service adéquat aux citoyens.

Des solutions pouvant améliorer la flexibilité du réseau ont été mises en œuvre pour ces secteurs afin de permettre une alimentation en eau potable rencontrant les normes de débit, de qualité et de protection incendie.

La Direction de l'eau potable (DEP) a recommandé la construction d'une conduite principale sur près de 8.0 km afin de boucler hydrauliquement ce secteur de la Ville. Ces travaux ont été subdivisés en différentes phases afin d'en faciliter la mise en œuvre. La phase 1 a été réalisée sur le boulevard Louis-H. Lafontaine (dans l'arrondissement d'Anjou), entre le boulevard Henri-Bourassa et la rue Jarry, sur une longueur approximative de 2,3 km.

La phase 2 des travaux se déroulera en deux parties:

- la première partie (phase 2A) a fait l'objet d'un octroi de contrat au conseil d'agglomération du mois d'août 2015 (1150543002), soit la construction d'une conduite d'eau de 1200 mm de diamètre, en tunnel, dans l'axe de la rue Jarry, entre la 24e Avenue et la rue Champ-d'eau - arrondissements de Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension et de Saint-Léonard;

- le présent dossier porte sur la phase 2B, soit la Construction d'une conduite d'eau de 1200 mm, en tranchée, dans l'axe de la rue Villeray, entre la 18e Avenue et la 24e Avenue. La traverse de la conduite de 1200 mm sous le boulevard Pie-IX se fera par une méthode sans tranchée, et ce, pour des raisons de mobilités et de gestion des impacts. - arrondissement de Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension.

La phase 3 des travaux a fait l'objet d'un octroi de contrat au conseil d'agglomération du mois d'août 2015 et porte sur la construction d'une conduite d'eau de 1200 mm, en tranchée, dans l'axe de la rue du Champ-d'eau, voie de service A-40, le boulevard Haut d'Anjou et Jarry entre Haut d'Anjou et A25 – arrondissements de Saint-Léonard et d'Anjou.

L'appel d'offres a été publié dans le quotidien La Presse ainsi que sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) le 10 juin 2015. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 13 juillet 2015. La durée de publication a été de 33 jours. Les soumissions sont valides pendant les quatre-vingt-dix jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 10 octobre 2015. Trois addendas ont été émis.

Un écart favorable de 1 499 078,54 \$ est noté entre la plus basse soumission et l'estimation réalisée à l'interne; cet écart s'établit à 1 185 300,00 \$ lorsqu'on exclut les taxes (5 % et 9,975 %) et les contingences (10 %). Les principaux éléments expliquant cet écart de 1 185 300,00 \$ sont les suivants:

- construction d'une chambre de vanne / CV-3 (écart de - 240 556 \$, soit -67 %);
- construction d'une chambre de vanne / CV-4 (écart de - 278 073 \$, soit -70 %);
- construction d'une chambre de vanne et de raccord / CV-5 (écart de - 328 964 \$, soit 72 %);
- construction d'une chambre de vanne / CV-6 (écart de - 254 802 \$ soit -68 %).

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans le présent dossier.

La présence, parmi les soumissionnaires, de nouveaux entrepreneurs sur le marché montréalais a suscité de l'intérêt chez plusieurs membres de la Commission. Le Service a souligné que ces entrepreneurs étaient essentiellement de la grande région montréalaise et que certains d'entre eux déposaient occasionnellement des soumissions dans certains dossiers.

Le Service a aussi expliqué que les clarifications apportées aux textes et aux plans du cahier des charges et le nombre important de dossiers du Service de l'eau en appel d'offres durant la même période ont conduit à une prolongation de la période d'appel d'offres.

## **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de l'eau pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération:

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :*

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de prix plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

*Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;*

*Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;*

*Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;*

À l'égard du mandat SMCE156933002 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.